

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 10 mars 2017 portant nomination d'un membre du conseil départemental du Calvados au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Basse-Normandie

NOR : AFSS1730118A

Le ministre de l'économie et des finances et la ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L. 231-6, L. 231-6-1 et D. 213-7 ;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de l'article D. 213-7 du code de la sécurité sociale, transmises à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 portant nomination de membres du conseil départemental du Calvados au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Basse-Normandie,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Est nommée membre du conseil départemental du Calvados auprès du conseil d'administration de l'URSSAF de Basse-Normandie, sur désignation de la CFTC : Mme DUREL (Sylvie), en qualité de conseillère titulaire, en remplacement de M. GAUME (Fabrice).

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 10 mars 2017.

Pour les ministres et par délégation :
Pour le directeur de la sécurité sociale :
Le chef de service, adjoint au directeur,
J. BOSREDON